CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-JUST PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2022

Le Conseil municipal de la commune de SAINT-JUST s'est réuni à la salle du Conseil. La séance s'est ouverte à 20h sous la présidence de Monsieur le Maire, Patrick LEVET.

<u>Date de la convocation : 06/09/2022</u> <u>Nombres d'Elus présents : 12</u> Nombres de votants : 12

LEVET Patrick		CHAURAND Anne	ABS
FLAMAND Catherine		CROISY Daniel	
SUCHET Gabriel		FELIX Laurent	ABS
PERREAUD Pascal		GRANGE Emmanuel	
ANDRE Renée		JOSSERAND Christiane	
BAMPA Joëlle		KARA Ramazan	
CARON Catherine		LABRANCHE Guy	
MARIE Audrey	ABS		

Secrétaire de séance désigné : Guy LABRANCHE

Monsieur le Maire, Patrick LEVET, demande aux membres du conseil s'il y a des remarques sur le précédent Procès-Verbal du 26 juillet 2022.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte-rendu de la séance précédente.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour.

TRAVAUX

> Travaux allée des Lilas

- Rencontre faite avec les Riverains de l'Allée des Lilas le lundi 12/09/2022
- Présentation du Projet : enrobé sur voie et trottoir, pas de changement des bordures,
- Travaux prévus dernière semaine d'octobre pour deux semaines environs
- Plusieurs demandes faites par les riverains et transmises à la personne responsable des travaux chez Eurovia
- Coupes d'arbres avec projet d'en replanter au stade

> Travaux Chemin de l'école

- Travaux terminés
- Barrières en bois reposées
- En attente pour enlever supports câble par le prestataire

> Avancée extension local stade de foot

- Etude faite avec un architecte pour une extension de 40m²
- Coût estimé : 180 000 € environs
- Autre projet proposé par M. le Maire : réaménagement du local avec la suppression des vestiaires. Les membres du Conseil sont d'accord à l'unanimité pour faire faire une étude dans ce sens

> Subvention accordée pour l'atelier

- Travaux de rénovation de l'atelier suite à un dégât des eaux
- Subvention demandée, accordée en août de 9 179 € soit 25% du coût évalué à savoir 36 716 €

Rénovation Appartement Nord

- Départ de Mme BOURGEOIS en août 2022
- Rafraichissement de l'appartement à faire
- Devis pour une cuisine aménagée Charles Réma : 6308,98 €

DELIBERATION N°2022.38

RENOVATION CUISINE APPARTEMENT NORD

Suite à la présentation par M. PERREAUD du projet de rénovation de l'appartement communal Nord et notamment après étude du devis fait par la société Charles Réma, une discussion a été lancée concernant un des éléments du devis à savoir l'utilité d'un ilôt/rangement.

Suite au débat il a été convenu que : le devis actuel était accepté sous réserve que l'ilôt/rangement soit supprimé du devis.

A l'unanimité des présents le Conseil accepte la proposition faite.

➤ POUR:11 CONTRE: 1 ABSTENTION:0

ECOLE

Rentrée scolaire

- 89 élèves pour cette nouvelle année scolaire, perte de 10 élèves par rapport à la rentrée dernière
- Cas Covid (enfants et personnel) : embauche d'une personne + surveillance dans la cour entre 12h et 14h par des élus
- TAPS: chorale le lundi, aide aux devoir le mardi (CM) et le jeudi (CE), activités sports le jeudi. Changement de l'aide aux devoirs du jeudi (CE) au vendredi.
 Conventions avec AIN PROFESSION SPORT pour la choral et activités sport

SUBVENTIONS

Ecole de Musique

- Rappel : Débat lors du dernier Conseil du 26 Juillet sur la demande de subvention à l'Ecole de musique et interrogation sur l'absence de facture au vu du montant élevé.
- Présentation des éléments de la Convention : Convention signée entre GBA et l'Ecole de musique pour un montant de 41 286 € pour l'année 2021/2022 sous forme de subvention. Cette somme est répartie entre les différentes communes adhérentes soit 3025 € pour SAINT JUST.

DELIBERATION N°2022-35:

SUBVENTION LA MAISON DE LA MUSIQUE « LA VALLIERE »

Suite à la présentation par M. SUCHET des modalités de la convention signée entre GBA et L'Ecole de musique.

Les membres du Conseil, à l'unanimité des présents **ACCEPTENT** de verser à l'école de musique une subvention de 3 025 € - Compte 6574.

Vote:

POUR 12 CONTRE 0 ABSTENTION 0

PERSONNEL

Tableau des emplois

DELIBERATION N°2022-36:

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par

l'organe délibérant ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

Monsieur le Maire explique que suite à une demande de l'une des adjoints d'animation de réduire ses heures en enlevant ses heures de ménage pour raisons de santé, il convient de modifier le tableau des emplois de la façon suivante :

- Le poste d'adjoint d'animation en CDD prévu pour la surveillance des enfants pour la garderie périscolaire et cantine + le ménage à 24h/35^{ème} sur 36 semaines et annualisé à 18h54 est modifié de la façon suivante : adjoint d'animation à 16/35^{ème} sur 36 semaines annualisé à 12h36 pour assurer la surveillance des enfants garderie périscolaire et cantine.
- Un poste d'adjoint technique en CDD est donc à créer pour l'entretien des locaux scolaires pour une durée de 10/35^{ème} sur 36 semaines, annualisé à 7h52.

Les membres du Conseil, après avoir pris connaissance de ces informations et après avoir délibéré, **ACCEPTENT** à la majorité des présents :

Vote:

POUR 12 CONTRE 0 ABSTENTION 0

> Prévoyance :

- Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire du CDG01 pour les agents affiliés à la CNRACL
- Couvre les Ayants Droits (conjoint, enfants -21ans) pendant 1 an.

CCAS

Présentation par Mme ANDRE, adjointe et déléguée au CCAS :

- Conseiller numérique tous les jeudis de 9h à 12h
- ADAPA : 4 ateliers fin novembre sur les téléphones mobiles et 6 ateliers « mémoire en jeu » en 2023
- Repas des Ainés : le 5 décembre 2022
- Bons vacances enfants : réception des factures acquittées avec RIB jusqu'au vendredi 30 Septembre puis validation lors de la séance du Conseil d'octobre.

COMMUNICATION

Réunion de la Commission Communication le mardi 20 septembre

SECURITE

Correspondant incendie et secours

DELIBERATION N°2022-37:

DESIGNATION CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS

Vu la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels et notamment son article 13 ; Vu l'article D 731-14 du code de la sécurité intérieure inséré par le décret n° 2022-1091 du 29 juillet 2022 ; Considérant qu'il n'y a pas dans la commune d'adjoint au maire ou de conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile ;

Considérant qu'il appartient au maire de désigner un correspondant incendie et secours parmi les adjoints ou les conseillers municipaux ;

Considérant que la désignation doit être réalisée avant le 1^{er} novembre 2022 au plus tard ;

Suite à un courrier de Préfecture, M. le Maire informe qu'un correspondant incendie secours doit être désigné parmi les Conseillers municipaux.

M. CROISY se propose pour remplir cette fonction.

La majorité des présents du Conseil **ACCEPTE** pour que M. CROISY Daniel soit le Correspondant incendie et secours de la commune

M. CROISY ne prend pas part au vote.

Vote:

POUR 11 CONTRE 0 ABSTENTION 0

DIVERS

> SPORT SANTE BIEN-ETRE (OSR)

- Mise en place des cours sur 2 créneaux : lundi de 9h à 10h30 et le mercredi de 18h30 à 20h
- Créneaux actuels complets et liste d'attente ouverte
- Projet d'un 3^{ème} créneau le vendredi de 9h à 10h30

> Opération nettoyage d'automne

- Date retenue : DIMANCHE 16 Octobre
- Rdv à 9h30 à la salle des Fêtes

Evénements sportifs

- l'Association "Vaincre la Mucoviscidose" organise le Dimanche 25 septembre 2022 sa 34ème Virade de l'Espoir sur le site de Bouvent à Bourg en Bresse. A cette occasion un parcours de vélos d'environ 31 kms sur route est organisé et ce parcours passe la commune.
- Semi-Marathon Grand Fond Bressan : le 11 février 2023

> Recensement de la population 2023

- Sur la commune du jeudi 19 janvier au samedi 18 février 2023
- 2 agents recenseurs prévus (M. MAS Robert et M. FITIPALDI Philippe)

Cimetière

- Mise à jour en cours
- Logiciel de gestion fin année

> Eclairage Public

- Projet d'extinction de l'éclairage public à certains endroits de la commune entre 24h et 5h
- Demande de projet au SIEA

PROCHAIN CONSEIL LE 27 OCTOBRE A 20H

Observations:	
Secrétaire de séance, Guy LABRANCHE	Le Maire, LEVET Patrick